



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE



Séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Lachute.

Date : Lundi 4 octobre 2021 à 19 heures.

Endroit : Salle du Conseil, Hôtel de Ville, Lachute.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Consultations écrites
 - 3.1. Demandes de dérogations mineures :
 - 3.1.1. Pour le lot 3 037 761 du cadastre du Québec, 421, avenue d'Argenteuil, dans la zone Hc-349
 - 3.1.2. Pour le lot 3 040 416 du cadastre du Québec, 26, Place Bourbonnière, dans la zone Des-513
 - 3.1.3. Pour le lot 6 273 005 du cadastre du Québec, 1089, chemin de la Côte, dans la zone Fh-506-2
 - 3.1.4. Pour le lot 2 624 180 du cadastre du Québec, 133, boulevard Richelieu, dans la zone Ha-226
 - 3.1.5. Pour le lot 3 038 847 du cadastre du Québec, 546, rue Robert, dans la zone Hb-328
 - 3.1.6. Pour le lot 3 038 849 du cadastre du Québec, 554, rue Robert, dans la zone Hb-328
4. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil tenue au cours du mois de septembre 2021 :
 - 4.1. Séance ordinaire du 7 septembre 2021
5. Résumé de la correspondance d'intérêt public
6. Période d'informations et de questions
7. Administration générale :
 - 7.1. Rapport du directeur général selon l'article 10.2 du Règlement sur la gestion contractuelle
 - 7.2. Appui à la MRC d'Argenteuil - Demande de désignation de zone d'innovation en économie circulaire de l'espace industriel Synercity
 - 7.3. Mise en disponibilité et acquisition du lot 3 038 799 du cadastre du Québec du Club des Lions de Lachute inc. (rue Clyde)
 - 7.4. Calendrier des séances ordinaires pour l'année 2022

**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**



7.5. Autorisation de signature : entente pour aide financière du MAMH Programme d'infrastructures municipales d'eau, volet 2 - Travaux de renouvellement des conduites sur les rues Evelina et Georges

7.6. Autorisation de signature de l'entente relative à la gestion des opérations de l'Aéroport de Lachute avec Lachute Aviation (6800009 Canada inc.) pour le terme 2021-2022

7.7. Contribution financière au Centre d'Entraide d'Argenteuil dans le cadre de la Guignolée 2021

7.8. Octroi de contributions financières

8. Trésorerie :

8.1. Comptes à payer – Fonds d'administration et fonds d'immobilisations : Approbation des listes des comptes à payer en date du 4 octobre 2021

8.2. Adoption des prévisions budgétaires 2022 de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes (RIADM)

8.3. Adoption des prévisions budgétaires 2022 de la Régie d'assainissement des eaux usées Chatham/Lachute (RAEUCL)

8.4. Dépôt et approbation du rapport budgétaire au 30 septembre 2021

9. Greffe :

10. Réglementation :

10.1. Adoption du règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin de créer une nouvelle zone fh-508-1 à même une partie de la zone Ag-508

10.2. Adoption du règlement amendant le règlement de lotissement numéro 2013-740 afin de prévoir les normes de lotissement pour la nouvelle zone Fh-508-1

10.3. Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 1M \$ pour le remplacement de conduites pluviales sur des terrains privés entre les avenues d'Argenteuil et de Lorraine jusqu'au cours d'eau Walker

10.3.1. Avis de motion

10.3.2. Dépôt d'un projet de règlement

11. Ressources humaines :

11.1. Dépôt du rapport aux membres du Conseil municipal concernant l'embauche de personnel temporaire - Service des Travaux publics et au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

11.2. Nomination au poste de trésorière adjointe et autorisation de signature du contrat de travail

11.3. Nomination au poste de journalier (Changement de statut)

11.4. Nomination au poste de préposé à l'écocentre (Nouvel employé)

11.5. Nomination au poste de brigadière (Changement de statut)

11.6. Nomination au poste de brigadier (Changement de statut)



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

12. Travaux publics / Génie :

12.1. Mandat à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'achat de carburant en vrac (1^{er} avril 2022 au 31 mars 2025) - Appel d'offres #CAR-2022

12.2. Attribution d'un contrat pour réaliser et documenter la restauration d'une fenêtre dans le cadre du projet de transformation de l'église Unie de Lachute en bibliothèque municipale - Abrogation de la résolution 364-09-2021

12.3. Approbation pour des travaux supplémentaires en lien avec la fourniture et l'installation d'un système de filtration biologique à l'usine Dunany - RE 2017-793 - AC-017

12.4. Approbation pour des travaux supplémentaires en lien avec les travaux de réfection des toitures dans le cadre du projet de transformation de l'église Unie de Lachute en bibliothèque municipale - ODC-A09

12.5. Approbation d'honoraires professionnels additionnels pour les travaux de réfection des rues Laurier et Dupré

12.6. Approbation pour des travaux supplémentaires en lien avec les travaux de réfection des infrastructures des rues Georges et Evelina (RE 2021-838) - DC-01

12.7. Approbation pour des travaux supplémentaires en lien avec les travaux de réfection des infrastructures des rues Georges et Evelina (RE 2021-838) - DC-02

13. Sécurité publique / Sécurité incendie :

13.1. Dépôt du rapport mensuel du directeur, Service de la sécurité incendie pour le mois d'août 2021

13.2. Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel

14. Urbanisme :

14.1. Dépôt du rapport des permis et inspections du mois d'août 2021

14.2. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 15 septembre 2021

14.3. Désignation d'un nom pour la patinoire extérieure du parc Ayers

15. Loisirs :

15.1. Autorisation de déposer une demande d'aide financière et nomination des signataires autorisés selon les modalités établies dans le cadre du Fonds Canadien de revitalisation des communautés

15.2. Autorisation à signer une entente pour le prêt d'un local situé au parc Ayers au Centre de pédiatrie sociale en communauté d'Argenteuil

15.3. Autorisation pour la tenue d'une activité de Nourri-Source Argenteuil dans le parc Barron

15.4. Autorisation pour la tenue d'une activité de l'école Saint- Alexandre dans le parc Richelieu

15.5. Autorisation pour la tenue d'une activité de l'école Saint-Julien dans le parc Barron

15.6. Proclamation de la Semaine des bibliothèques publiques 2021

Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE



- 16.** Affaires diverses :
- 17.** Deuxième période de questions
- 18.** Levée de la séance



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

Présents sur place :

Le maire Monsieur Carl Péloquin, Madame la conseillère Guylaine Cyr Desforges, Messieurs les conseillers, Patrick Cadieux, Serge Lachance, Hugo Lajoie, Alain Lanoue et Denis Richer, formant le Conseil municipal, sous la présidence du maire, ainsi que Monsieur Benoît Gravel, directeur général, et M^e Lynda-Ann Murray, directrice des affaires juridiques et greffière de la Ville.

1. Ouverture de la séance

Le maire déclare la séance régulièrement ouverte.

2. Adoption de l'ordre du jour

VU la présentation de l'ordre du jour tel que pré-adressé et transmis à tous les membres du Conseil aux fins de la présente séance; il est :

371-10-2021

Proposé par Monsieur le conseiller Alain Lanoue appuyé par Monsieur le conseiller Patrick Cadieux et résolu

Que l'ordre du jour proposé soit adopté avec les modifications suivantes :

Le point « 6. Point période d'informations et de questions » ayant été devancé, la numérotation des points suivants a été modifiée comme suit :

« 3. Période d'informations et de questions;

4. Consultations écrites;

5. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil tenue au cours du mois de septembre 2021;

6. Résumé de la correspondance d'intérêt public. »

Les points 16.1 et 16.2 sont ajoutés :

« 16.1 Ventes de garage sans permis (sans frais);

16.2 Début des procédures pour l'acquisition des lots 3 355 016 et 3 355 017 du cadastre du Québec à titre de dons écologiques ».

-Adopté

3. Période d'informations et de questions

Monsieur le maire déclare la période de questions ouverte. Le maire félicite Madame Guylaine Cyr Desforges pour son élection sans opposition le 1^{er} octobre



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

2021 dans le district numéro 5 dans le cadre des élections générales municipales du 7 novembre prochain.

Monsieur Bernard Bigras-Denis est présent pour la période de questions. Il félicite d'abord Madame Guylaine Cyr Desforges pour son élection sans opposition dans le district numéro 5. Par la suite, il pose des questions relativement aux points 12.3 et 12.4 de l'ordre du jour auxquelles le maire répond. Monsieur Bigras-Denis souhaite une belle campagne à tous.

La période de questions est ensuite close.

4. Consultations écrites

4.1. Demandes de dérogations mineures :

4.1.1. Pour le lot 3 037 761 du cadastre du Québec, 421, avenue d'Argenteuil, dans la zone Hc-349

Le maire résume la demande de dérogation mineure et indique qu'il n'y a eu aucune opposition ni objection sous la forme de commentaires écrits par courriel ou par la poste ni aucun commentaire par téléphone relatifs à cette demande, le tout suite à l'avis publié à cette fin dans le journal L'Argenteuil le 17 septembre 2021.

4.1.2. Pour le lot 3 040 416 du cadastre du Québec, 26, Place Bourbonnière, dans la zone Des-513

Le maire résume la demande de dérogation mineure et indique qu'il n'y a eu aucune opposition ni objection sous la forme de commentaires écrits par courriel ou par la poste ni aucun commentaire par téléphone relatifs à cette demande, le tout suite à l'avis publié à cette fin dans le journal L'Argenteuil le 17 septembre 2021.

4.1.3. Pour le lot 6 273 005 du cadastre du Québec, 1089, chemin de la Côte, dans la zone Fh-506-2

Le maire résume la demande de dérogation mineure et indique qu'il n'y a eu aucune opposition ni objection sous la forme de commentaires écrits par courriel ou par la poste ni aucun commentaire par téléphone relatifs à cette demande, le tout suite à l'avis publié à cette fin dans le journal L'Argenteuil le 17 septembre 2021.

4.1.4. Pour le lot 2 624 180 du cadastre du Québec, 133, boulevard Richelieu, dans la zone Ha-226

Le maire résume la demande de dérogation mineure et indique qu'il n'y a eu aucune opposition ni objection sous la forme de commentaires écrits par courriel ou par la poste ni aucun commentaire par téléphone relatifs à cette demande, le



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

tout suite à l'avis publié à cette fin dans le journal L'Argenteuil le 17 septembre 2021.

4.1.5. Pour le lot 3 038 847 du cadastre du Québec, 546, rue Robert, dans la zone Hb-328

Le maire résume la demande de dérogation mineure et indique qu'il n'y a eu aucune opposition ni objection sous la forme de commentaires écrits par courriel ou par la poste ni aucun commentaire par téléphone relatifs à cette demande, le tout suite à l'avis publié à cette fin dans le journal L'Argenteuil le 17 septembre 2021.

4.1.6. Pour le lot 3 038 849 du cadastre du Québec, 554, rue Robert, dans la zone Hb-328

Le maire résume la demande de dérogation mineure et indique qu'il n'y a eu aucune opposition ni objection sous la forme de commentaires écrits par courriel ou par la poste ni aucun commentaire par téléphone relatifs à cette demande, le tout suite à l'avis publié à cette fin dans le journal L'Argenteuil le 17 septembre 2021.

5. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil tenue au cours du mois de septembre 2021 :

5.1. Séance ordinaire du 7 septembre 2021

CONSIDÉRANT la transmission d'une copie du procès-verbal proposé à chaque membre du Conseil avant la veille de la présente séance et la dispense de lecture en conséquence, le tout conformément aux dispositions du second alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

En conséquence; il est :

372-10-2021

Proposé par Monsieur le conseiller Patrick Cadieux
appuyé par Madame la conseillère Guylaine Cyr Desforges
et résolu

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2021 soit approuvé tel que présenté.

-Adopté

**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**



6. Résumé de la correspondance d'intérêt public

Rapport de correspondance - Séance du 4 octobre 2021		
Date	Provenance	Sujet
10 septembre 2021	Madame Diane Labbé, directrice générale adjointe aux finances municipales, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation	Approbation du règlement numéro 2021-842 de la Ville de Lachute pour un emprunt de 345 000 \$ (Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 345 000 \$ pour acquisition d'un camion lourd dix roues et équipements pour le service des travaux publics).
28 septembre 2021	Monsieur Marc Carrière, directeur général et secrétaire-trésorier, MRC d'Argenteuil	Adoption de la résolution numéro 21-09-307 de la MRC d'Argenteuil (Ville de Lachute : conformité avec le schéma d'aménagement et de développement révisé du règlement numéro 2021-739-111 amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin de permettre les entreprises de produits pétroliers et chimiques (i7) dans la zone In-516); Adoption de la résolution numéro 21-09-308 de la MRC d'Argenteuil (Ville de Lachute : conformité avec le schéma d'aménagement et de développement révisé du règlement numéro 2021-742-7 amendant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2013-742 afin d'ajouter l'article 3.27 « Secteur de la rue Watson (zone Ha-411).

7. Administration générale :

7.1. Rapport du directeur général selon l'article 10.2 du Règlement sur la gestion contractuelle

Le directeur général de la Ville informe le Conseil de l'avancement des contrats depuis la séance ordinaire du 7 septembre 2021.



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

7.2. Appui à la MRC d'Argenteuil - Demande de désignation de zone d'innovation en économie circulaire de l'espace industriel Synercity

CONSIDÉRANT que les zones d'innovation, désignées par le ministère de l'Économie et de l'Innovation, sont des territoires géographiques délimités où des acteurs de la recherche, de l'innovation, de l'industrie et de l'entrepreneuriat sont regroupés et collaborent de manière à insuffler une culture d'innovation, tout en mettant en valeur les avantages concurrentiels durables de ces territoires ou régions;

CONSIDÉRANT que, par la création desdites zones d'innovation, le gouvernement du Québec compte sur l'innovation comme facteur de croissance, de réussite et de prospérité en s'appuyant sur le pouvoir d'animation et d'influence que possèdent les acteurs de développement économique et qui sont issus des milieux municipaux, de la recherche, de l'innovation, de l'industrie et de l'entrepreneuriat;

CONSIDÉRANT que les zones d'innovation sont des territoires durables offrant des milieux de vie recherchés, mises en place pour développer de la main-d'œuvre qualifiée et attirer des talents et des entrepreneurs du Québec et d'ailleurs;

CONSIDÉRANT que les zones d'innovation comprennent des infrastructures de recherche et d'innovation, des incubateurs et accélérateurs d'entreprises, des infrastructures de transport et de communication efficaces et évolutives favorisant les échanges à l'intérieur et à l'extérieur desdites zones de même que des milieux de vie attrayants;

CONSIDÉRANT que les zones d'innovation comptent sur les interactions entre acteurs et partenaires et sur la mise en commun de ressources afin de devenir des lieux d'expertise et d'expérimentation attractifs dans différents secteurs d'activité en misant sur des technologies de pointe et adaptés aux réalités du territoire qui l'accueille;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Argenteuil et la Ville de Lachute travaillent depuis quelques années sur Synercity, un espace industriel qui facilite la transformation et la valorisation de la matière dans une optique d'économie circulaire et ayant comme objectif d'engendrer des solutions innovantes qui généreront des retombées écologiques et économiques sur le territoire;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Argenteuil et la Ville de Lachute connaissent présentement une effervescence économique et une forte expansion au niveau de la demande industrielle et commerciale sur tout leur territoire, notamment avec le parc industriel Synercity, situé le long de l'autoroute 50 à Lachute, entre Montréal et Ottawa/Gatineau, lequel vise à créer un espace collaboratif entrepreneurial Synerlab réunissant diverses entreprises manufacturières liées entre elles par un flux de matières;

**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**



CONSIDÉRANT que la Ville de Lachute dispose d'une somme de 3,6M \$ pour les travaux d'infrastructures de Synercity aux termes du règlement d'emprunt 2018-810 tel qu'amendé par le règlement d'emprunt 2020-810-1;

CONSIDÉRANT que la Ville de Lachute détient un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour réaliser la phase 1 de Synercity;

CONSIDÉRANT que la Ville de Lachute entend faire réaliser les travaux d'infrastructures pour Synercity à l'hiver 2022;

CONSIDÉRANT que le projet dans son ensemble vise à prendre ce qui se fait de mieux, ici et ailleurs, dans la transformation de la matière recyclée, et à le rassembler dans un environnement favorable où l'innovation et le savoir-faire favoriseront l'émergence de nouveaux produits et de débouchés économiquement, écologiquement et industriellement viables;

CONSIDÉRANT qu'à l'intérieur du parc industriel Synercity, sera situé Synerlab dont la mission est de soutenir et d'encourager le développement de l'entrepreneuriat et de l'innovation technologique dans le domaine de l'économie circulaire en donnant accès à un écosystème favorable au partage de connaissances et de compétences, en plus d'offrir un espace de travail à la fine pointe de la technologie;

CONSIDÉRANT que Synerlab se positionne pour devenir la référence en développement de projets à forte valeur ajoutée en étant un exemple d'écosystème permettant de créer, développer, tester, valider et favoriser la mise en marché d'idées ou de concepts reliés à des stratégies d'économie circulaire ayant un impact favorable pour l'environnement;

CONSIDÉRANT que lors d'une séance ordinaire tenue le 10 juin 2020, le conseil de la MRC d'Argenteuil a adopté unanimement la résolution numéro 20-06-232, confirmant l'attribution de l'enveloppe de 1 237 860 \$ découlant du Fonds régions et ruralité (FRR), volet 3 « Signature Innovation », au projet Synerlab;

CONSIDÉRANT que la désignation de zone d'innovation peut permettre l'accès à des programmes généraux d'aide financière et fiscale du gouvernement du Québec et d'appuis additionnels décrétés exceptionnellement dans ce contexte;

CONSIDÉRANT que l'appui du gouvernement du Québec dans une zone d'innovation peut aussi prendre d'autres formes, telles qu'un processus accéléré et simplifié pour l'obtention d'autorisations ou de permis, ou l'accompagnement par l'entremise d'un guichet unique;

En conséquence; il est :



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

373-10-2021

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr Desforges
appuyé par Monsieur le conseiller Serge Lachance
et résolu

QUE le Conseil municipal de la Ville de Lachute supporte la MRC d'Argenteuil dans le cadre de sa demande de désignation de zone d'innovation en économie circulaire de l'espace industriel Synercity auprès du ministère de l'Économie et de l'Innovation.

-Adopté

7.3. Mise en disponibilité et acquisition du lot 3 038 799 du cadastre du Québec du Club des Lions de Lachute inc. (rue Clyde)

CONSIDÉRANT le projet en préparation de revitalisation du centre-ville de Lachute;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Lachute de poursuivre la rue Court au nord de la rue Principale;

CONSIDÉRANT les problématiques de stationnement sur les propriétés privées à proximité de l'immeuble du Club des Lions de Lachute inc. situé sur la rue Clyde;

CONSIDÉRANT les demandes répétées des propriétaires d'immeubles et commerçants du secteur en vue de créer un stationnement municipal en arrière-lot au nord de la rue Principale;

CONSIDÉRANT que ce secteur est en zone inondable à récurrence 100 ans;

CONSIDÉRANT que la Ville de Lachute souhaite acquérir le terrain appartenant au Club des Lions de Lachute inc. pour faire partie du stationnement municipal à aménager à proximité;

CONSIDÉRANT les échanges tenus avec 166484 Canada inc., propriétaire du stationnement contiguë au terrain du Club des Lions de Lachute inc. en vue d'une cession en faveur de la Ville de Lachute;

CONSIDÉRANT que le Club des Lions de Lachute inc. souhaite occuper le local situé au 80, rue Clyde jusqu'au 1^{er} octobre 2022;

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à la démolition dudit bâtiment à la fin de l'occupation par le Club des Lions de Lachute inc.;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre la Ville de Lachute et le conseil d'administration du Club des Lions de Lachute inc. pour l'achat du terrain exclusivement, soit après la démolition et la remise en état dudit terrain par ledit Club, et ce, pour un montant équivalent à l'évaluation municipale 2021 de

Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE



l'immeuble (terrain et bâtisse) (33 300 \$), plus les frais de démolition estimés à environ 10 000 \$, plus les taxes si applicables;

En conséquence; il est :

374-10-2021

Proposé par Monsieur le conseiller Serge Lachance
appuyé par Monsieur le conseiller Hugo Lajoie
et résolu

Que le Conseil municipal autorise la mise en disponibilité d'une somme de 53 300 \$ en provenance du fonds de roulement et remboursable sur une période de dix ans par le fonds d'administration pour l'acquisition du lot 3 038 799 du cadastre du Québec, circonscription foncière d'Argenteuil, du Club des Lions de Lachute inc.;

Que la Ville de Lachute acquière du Club des Lions de Lachute inc. le lot 3 038 799 du cadastre du Québec, circonscription foncière d'Argenteuil, d'une superficie de deux cent dix (210) mètres carrés au plus tard le 1^{er} octobre 2022, et ce, conditionnellement à l'acceptation de l'entente par l'assemblée générale annuelle du Club des Lions de Lachute inc. du 5 octobre 2021 et à la démolition du bâtiment situé au 80, rue Clyde par ledit Club;

Que le prix de vente soit équivalent à l'évaluation municipale 2021 de l'immeuble (terrain et bâtisse) (33 300 \$) plus les frais de démolition estimés à environ 10 000 \$, plus les taxes applicables, s'il y a lieu, les obligations des parties étant à parfaire par la signature d'une offre d'achat;

Que les frais d'opération cadastrale, de préparation et de publication du contrat notarié soient à la charge de la Ville de Lachute;

Également, que le maire et la directrice, Service des affaires juridiques et greffière soient autorisés à signer les documents requis aux fins des présentes.

-Adopté

7.4. Calendrier des séances ordinaires pour l'année 2022

CONSIDÉRANT les articles 319 et 320 de la *Loi sur les cités et villes*, lesquels prévoient notamment que la Conseil municipal doit établir avant le début de chaque année civile le calendrier de ses séances ordinaires et fixer le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence; il est :

375-10-2021

Proposé par Monsieur le conseiller Hugo Lajoie
appuyé par Monsieur le conseiller Denis Richer
et résolu



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

Que le Conseil municipal adopte le calendrier suivant comme étant les jours fixés pour la tenue des séances ordinaires pour l'année 2022, lesquelles débutent à 19 heures :

17 janvier	4 juillet
7 février	1 ^{er} août
7 mars	6 septembre
4 avril	3 octobre
2 mai	7 novembre
6 juin	5 décembre

-Adopté

7.5. Autorisation de signature : entente pour aide financière du MAMH Programme d'infrastructures municipales d'eau, volet 2 - Travaux de renouvellement des conduites sur les rues Evelina et Georges

CONSIDÉRANT que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation est responsable de la gestion du Programme d'infrastructures municipales d'eau;

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande d'aide financière auprès du Programme d'infrastructures municipales d'eau pour les travaux de renouvellement des conduites sur les rues Evelina et Georges;

CONSIDÉRANT la réception d'une lettre datée du 1^{er} juin 2021 de madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, confirmant que le projet de la Ville de Lachute est admissible à une aide financière de 1 075 610 \$ dans le cadre du volet 2 du Programme d'infrastructures municipales d'eau;

CONSIDÉRANT le projet de protocole d'entente soumis par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour le dossier 2025174;

CONSIDÉRANT que ce projet répond à l'action numéro 65 « Investir dans l'entretien et la prévention de nos équipements et infrastructures, notamment dans un contexte de changements climatiques » du Plan stratégique 2019-2025 de la Ville de Lachute;

En conséquence; il est :

376-10-2021

Proposé par Monsieur le conseiller Alain Lanoue
appuyé par Monsieur le conseiller Patrick Cadieux
et résolu

Que le Conseil municipal autorise la signature du protocole d'entente avec la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 2 du Programme d'infrastructures municipales

Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE



d'eau aux fins de réaliser les travaux de renouvellement des conduites sur les rues Evelina et Georges, pour une aide financière de 1 075 610 \$;

Que le Conseil municipal autorise le maire, monsieur Carl Péloquin, à signer ledit protocole d'entente pour et au nom de la Ville de Lachute.

-Adopté

7.6. Autorisation de signature de l'entente relative à la gestion des opérations de l'Aéroport de Lachute avec Lachute Aviation (6800009 Canada inc.) pour le terme 2021-2022

CONSIDÉRANT que le statut de l'Aéroport de Lachute reconnu par Transports Canada est celui d'aérodrome enregistré;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas de vols commerciaux à l'Aéroport de Lachute;

CONSIDÉRANT que l'entente relative à la gestion des opérations de l'Aéroport de Lachute avec Lachute Aviation (6800009 Canada inc.) d'une durée maximale d'un an débutant le 3 novembre 2020 vient à échéance le 2 novembre prochain;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite signer à nouveau une entente avec Lachute Aviation pour la gestion des opérations de l'Aéroport de Lachute pour une durée d'un an à compter du 3 novembre 2021;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 84 de la *Loi sur les compétences*, une municipalité locale peut confier à une personne l'exploitation de ses installations aéroportuaires;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues entre les parties afin que Lachute Aviation assume la responsabilité de divers services à être rendus à l'Aéroport de Lachute;

En conséquence; il est :

377-10-2021

Proposé par Monsieur le conseiller Patrick Cadieux
appuyé par Madame la conseillère Guylaine Cyr Desforges
et résolu

Que le Conseil municipal entérine l'entente avec Lachute Aviation (6800009 Canada inc.) relative à la gestion des opérations de l'Aéroport de Lachute pour le terme 2021-2022 et autorise le maire et la greffière à signer ladite entente avec Lachute Aviation (6800009 Canada inc.), version du 22 septembre 2021.

-Adopté



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE

7.7. Contribution financière au Centre d'Entraide d'Argenteuil dans le cadre de la Guignolée 2021

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du Centre d'Entraide d'Argenteuil pour la Guignolée 2021;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Lachute de collaborer à cet événement pour le mieux-être des familles de la Ville de Lachute;

En conséquence; il est :

378-10-2021

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr Desforges appuyé par Monsieur le conseiller Hugo Lajoie et résolu

Que le Conseil municipal verse une contribution financière totale de 15 000 \$ au Centre d'Entraide d'Argenteuil pour la Guignolée 2021;

Que le Conseil municipal remercie le personnel et tous les bénévoles du Centre d'Entraide d'Argenteuil pour leur précieuse collaboration et leur dévouement au succès de la Guignolée 2021;

Que le Conseil municipal remercie Les Aliments Lebel inc. pour le prêt d'un local dans le cadre de la Guignolée 2021.

-Adopté

7.8. Octroi de contributions financières

CONSIDÉRANT que la Ville de Lachute a reçu des demandes d'aide financière provenant de divers individus et/ou organismes de son milieu;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a étudié ces demandes lors du caucus tenu le 4 octobre 2021;

CONSIDÉRANT les dispositions législatives habilitantes et la volonté du Conseil municipal de promouvoir et soutenir des initiatives artistiques, sportives, culturelles, sociales et communautaires de son milieu et/ou impliquant des citoyens de sa municipalité;

CONSIDÉRANT que ces projets répondent aux actions 52 et 53 du Plan stratégique 2019-2025 de la Ville de Lachute, soit : « Appuyer des organismes sociaux ayant un incidence sur la sécurité, la santé et le bien-être de la population » et « Favoriser les initiatives structurantes et multi-organismes de partenaires sociaux »;

En conséquence; il est :

Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE



379-10-2021

Proposé par Monsieur le conseiller Serge Lachance
appuyé par Monsieur le conseiller Hugo Lajoie
et résolu

Que le Conseil municipal accorde une aide financière, ponctuelle et non récurrente, aux organismes, individus et projets suivants à même le poste « réceptions et dons/législation » (02-110-00-493) :

- 100 \$ à l'École Saint-Julien - dans le cadre du concours de dictée Champigraphie 2021-2022 organisé par Guy Ouellette depuis 1991;
- 100 \$ à Félix Jasmin dans le cadre du relais Grand Portage pour soutenir la recherche sur la Sclérose en plaques.

-Adopté

8. Trésorerie :

8.1. Comptes à payer – Fonds d'administration et fonds d'immobilisations : Approbation des listes des comptes à payer en date du 4 octobre 2021

CONSIDÉRANT les listes des comptes à payer en date du 4 octobre 2021, et autres listes auxiliaires telles que déposées par la directrice, Service des finances et trésorière de la Ville;

En conséquence; il est :

380-10-2021

Proposé par Monsieur le conseiller Hugo Lajoie
appuyé par Monsieur le conseiller Denis Richer
et résolu

Que les comptes à payer soient approuvés tels que présentés pour des montants de 3 131 353,07 \$ et de 2 775 292,67 \$ payables respectivement par les fonds d'administration et d'immobilisations.

-Adopté

8.2. Adoption des prévisions budgétaires 2022 de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes (RIADM)

CONSIDÉRANT que la Ville de Lachute est partie à l'entente constituant la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes (RIADM) relative à la gestion des déchets;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes* concernant l'adoption du budget de la RIADM par au moins deux tiers des membres;



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires proposées par la RIADM pour l'année 2022 selon sa résolution numéro 8-09-21 adoptée le 16 septembre 2021;

En conséquence; il est :

381-10-2021

Proposé par Monsieur le conseiller Denis Richer appuyé par Monsieur le conseiller Alain Lanoue et résolu

Que la Ville de Lachute approuve et adopte les prévisions budgétaires pour l'année 2022 de la RIADM, au montant de 6 942 336 \$ pour les revenus, de même que pour les charges et affectations, telles qu'approuvées par la résolution numéro 8-09-21 adoptée le 16 septembre 2021 par la RIADM.

-Adopté

8.3. Adoption des prévisions budgétaires 2022 de la Régie d'assainissement des eaux usées Chatham/Lachute (RAEUCL)

CONSIDÉRANT que la Ville de Lachute est partie à l'entente constituant la Régie d'assainissement des eaux usées Chatham/Lachute (RAEUCL) relative à la gestion des eaux usées;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes* concernant l'adoption du budget de la RAEUCL par au moins deux tiers des membres;

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires proposées par la RAEUCL pour l'année 2022 selon ses résolutions numéros 2-09-21 et 3-09-21 adoptées le 29 septembre 2021;

En conséquence; il est :

382-10-2021

Proposé par Monsieur le conseiller Patrick Cadieux appuyé par Madame la conseillère Guylaine Cyr Desforges et résolu

Que la Ville de Lachute approuve et adopte, selon les objets, montants et modalités du document produit, le programme triennal d'immobilisations de la RAEUCL pour les années financières 2022, 2023 et 2024 pour la somme de 3 657 571 \$, tel qu'approuvé par la résolution numéro 2-09-21 adoptée à l'unanimité le 29 septembre 2021 par la RAEUCL et réparti annuellement comme suit :

- Pour l'année 2022 : 2 710 000 \$
- Pour l'année 2023 : 823 701 \$
- Pour l'année 2024 : 123 870 \$

Que la Ville de Lachute approuve et adopte les prévisions budgétaires de fonctionnement pour l'année 2022 de la RAEUCL, au montant de 1 265 200 \$



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE

pour les revenus, de même que pour les charges et affectations, telles qu'approuvées par la résolution numéro 3-09-21 adoptée le 29 septembre 2021 par la RAEUCL.

-Adopté

8.4. Dépôt et approbation du rapport budgétaire au 30 septembre 2021

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport budgétaire et ses annexes pour la période se terminant le 30 septembre 2021;

En conséquence, il est :

383-10-2021

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr Desforges appuyé par Monsieur le conseiller Serge Lachance et résolu

Que le Conseil municipal accuse réception et prenne acte du rapport budgétaire périodique de la directrice, Service des finances et trésorière de la Ville, en date du 30 septembre 2021 et en approuve et autorise la teneur.

-Adopté

9. Greffe :

10. Réglementation :

10.1. Adoption du règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin de créer une nouvelle zone fh-508-1 à même une partie de la zone Ag-508

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 2 août 2021 et la présentation, le dépôt et l'adoption fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

CONSIDÉRANT la consultation écrite tenue sur une période de 15 jours suivant la date de l'avis public paru dans le journal L'Argenteuil du 13 août 2021;

CONSIDÉRANT l'avis public paru dans le journal L'Argenteuil du 17 septembre 2021 énonçant que des demandes de référendum peuvent être transmises;

En conséquence; il est :

384-10-2021

Proposé par Monsieur le conseiller Serge Lachance appuyé par Monsieur le conseiller Hugo Lajoie et résolu



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

Que le règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin de créer une nouvelle zone Fh-508-1 à même une partie de la zone Ag-508 », soit adopté sous le numéro 2021-739-117.

-Adopté

10.2. Adoption du règlement amendant le règlement de lotissement numéro 2013-740 afin de prévoir les normes de lotissement pour la nouvelle zone Fh-508-1

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 2 août 2021 et la présentation, le dépôt et l'adoption fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

CONSIDÉRANT la consultation écrite tenue sur une période de 15 jours suivant la date de l'avis public paru dans le journal L'Argenteuil du 13 août 2021;

CONSIDÉRANT l'avis public paru dans le journal L'Argenteuil du 17 septembre 2021 énonçant que des demandes de référendum peuvent être transmises;

En conséquence; il est :

385-10-2021

Proposé par Monsieur le conseiller Hugo Lajoie
appuyé par Monsieur le conseiller Denis Richer
et résolu

Que le règlement intitulé : « Règlement amendant le règlement de lotissement numéro 2013-740 afin de prévoir les normes de lotissement pour la nouvelle zone Fh-508-1 », soit adopté sous le numéro 2021-740-28.

-Adopté

10.3. Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 1M \$ pour le remplacement de conduites pluviales sur des terrains privés entre les avenues d'Argenteuil et de Lorraine jusqu'au cours d'eau Walker

10.3.1. Avis de motion

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Denis Richer l'effet que lors de la présente séance du Conseil municipal, il sera déposé un projet de règlement décrétant un emprunt et une dépense de 1 000 000 \$ pour le remplacement de conduites pluviales sur des terrains privés entre les avenues d'Argenteuil et de Lorraine jusqu'au cours d'eau Walker et que, lors d'une séance subséquente, ce même règlement sera adopté.

10.3.2. Dépôt d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT l'avis de motion du présent règlement donné lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 4 octobre 2021, Monsieur le conseiller Alain

**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**



Lanoue dépose, lors de la présente séance, le projet de règlement intitulé : « Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 1 000 000 \$ pour le remplacement de conduites pluviales sur des terrains privés entre les avenues d'Argenteuil et de Lorraine jusqu'au cours d'eau Walker », version du 30 septembre 2021, qui sera adopté à une séance subséquente.

11. Ressources humaines :

11.1. Dépôt du rapport aux membres du Conseil municipal concernant l'embauche de personnel temporaire - Service des Travaux publics et au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

Le rapport daté du 27 septembre 2021 concernant l'embauche de personnel temporaire au Service des Travaux publics et au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, requis en vertu de l'article 10 du règlement 2006-652 de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires municipaux, est déposé au Conseil.

11.2. Nomination au poste de trésorière adjointe et autorisation de signature du contrat de travail

CONSIDÉRANT le départ de la titulaire du poste le 10 septembre 2021;

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures lancé par la Ville de Lachute pour recruter un titulaire audit poste;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues ainsi que les entrevues effectuées par un comité de sélection;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de sélection, ainsi que les discussions tenues avec la candidate retenue;

CONSIDÉRANT l'Annexe 1 - Politique de la Ville de Lachute relative aux conditions générales de travail du personnel cadre datée du 16 octobre 2020 adoptée par la résolution numéro 367-10-2020 le 19 octobre 2020 et amendé par la résolution numéro 267-07-2021 le 5 juillet 2021 et la Politique et directives concernant la rémunération du personnel cadre adoptée par la résolution numéro 297-08-2019 le 5 août 2019;

CONSIDÉRANT le projet de contrat de travail tel que présenté substantiellement par le directeur général;

En conséquence; il est :

386-10-2021

Proposé par Monsieur le conseiller Patrick Cadieux
appuyé par Madame la conseillère Guylaine Cyr Desforges
et résolu



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

Que le Conseil municipal procède à la nomination de madame Marie-Josée Fournier au poste de trésorière adjointe et que son traitement soit fixé selon ce qui est prévu dans l'Annexe 1 - Politique de la Ville de Lachute relative aux conditions générales de travail du personnel cadre datée du 16 octobre 2020 adoptée par la résolution numéro 367-10-2020 le 19 octobre 2020 et amendée par la résolution numéro 267-07-2021 le 5 juillet 2021 et la Politique et directives concernant la rémunération du personnel cadre adoptée par la résolution numéro 297-08-2019 le 5 août 2019;

Que l'entrée en fonction de la trésorière adjointe soit fixée rétroactivement au 28 septembre 2021.

-Adopté

11.3. Nomination au poste de journalier (Changement de statut)

CONSIDÉRANT la création d'un poste régulier de journalier à la suite d'un besoin opérationnel au Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT l'affichage interne dudit poste du 28 juin au 6 juillet 2021, conformément à la convention collective en vigueur;

CONSIDÉRANT les candidatures obtenues suite à l'affichage interne;

CONSIDÉRANT que monsieur Jean-Sébastien Bourgeois est à l'emploi de la Ville de Lachute depuis le 16 juin 2020 à titre d'employé temporaire;

En conséquence; il est :

387-10-2021

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr Desforges appuyé par Monsieur le conseiller Serge Lachance et résolu

Que le Conseil municipal autorise le changement de statut d'emploi d'employé temporaire à un statut d'emploi d'employé régulier de journalier de monsieur Jean-Sébastien Bourgeois, à compter du 5 octobre 2021 puisque celui-ci a complété avec succès la période d'essai de mille quarante heures (1040) heures de travail, et ce, à la suite d'une recommandation favorable du directeur, Service des ressources humaines et des technologies de l'information et du directeur, Service des travaux publics.

-Adopté

11.4. Nomination au poste de préposé à l'écocentre (Nouvel employé)

CONSIDÉRANT la vacance du poste régulier à temps partiel de préposé à l'écocentre à la suite du départ du titulaire en poste;

**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**



CONSIDÉRANT l'affichage interne dudit poste du 9 juin au 16 juin 2021, conformément à la convention collective en vigueur;

CONSIDÉRANT les résultats de l'affichage interne, nécessitant de procéder à un recrutement externe;

CONSIDÉRANT l'affichage externe dudit poste du 10 août au 18 août 2021 et ainsi que de son prolongement jusqu'au 6 septembre 2021;

CONSIDÉRANT les candidatures obtenues et les entrevues individuelles effectuées par le comité de sélection;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de sélection et les discussions tenues avec le candidat retenu;

En conséquence; il est :

388-10-2021

Proposé par Monsieur le conseiller Serge Lachance
appuyé par Monsieur le conseiller Hugo Lajoie
et résolu

Que le Conseil municipal nomme monsieur Ronald Séguin, employé col bleu régulier à l'essai, en vertu des termes et des conditions définis dans la convention collective de travail entre la Ville de Lachute et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2211 des employés cols bleus et que son entrée en fonction soit fixée au 5 octobre 2021;

Que le Conseil municipal autorise l'embauche de monsieur Ronald Séguin dans la fonction de préposé à l'écocentre lorsque celui-ci aura complété avec succès la période d'essai de mille quarante (1 040) heures de travail, et ce, à la suite d'une recommandation favorable du directeur, Service des ressources humaines et des technologies de l'information et du directeur, Service des travaux publics.

-Adopté

11.5. Nomination au poste de brigadière (Changement de statut)

CONSIDÉRANT la vacance à venir du poste régulier de brigadière à la suite du départ à la retraite de la titulaire en poste le 29 octobre 2021;

CONSIDÉRANT l'affichage interne dudit poste du 22 septembre au 28 septembre 2021, conformément à la convention collective en vigueur;

CONSIDÉRANT les candidatures obtenues suite à l'affichage interne;



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE

CONSIDÉRANT que madame Julienne Carrière est à l'emploi de la Ville de Lachute depuis le 15 novembre 2018 à titre d'employée temporaire;

En conséquence; il est :

389-10-2021

Proposé par Monsieur le conseiller Hugo Lajoie
appuyé par Monsieur le conseiller Denis Richer
et résolu

Que le Conseil municipal nomme madame Julienne Carrière, employée col bleu régulière à l'essai, en vertu des termes et des conditions définis dans la convention collective de travail entre la Ville de Lachute et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2211 des employés cols bleus à compter du 1^{er} novembre 2021;

Que le Conseil municipal autorise le changement de statut d'emploi d'employée temporaire à un statut d'emploi d'employée régulière de brigadière de madame Julienne Carrière lorsque celle-ci aura complété avec succès la période d'essai de mille quarante (1040) heures de travail, et ce, à la suite d'une recommandation favorable du directeur, Service des ressources humaines et des technologies de l'information et du directeur, Service de la sécurité incendie.

-Adopté

11.6. Nomination au poste de brigadier (Changement de statut)

CONSIDÉRANT la vacance à venir du poste régulier de brigadier à la suite du départ à la retraite de la titulaire en poste le 29 octobre 2021;

CONSIDÉRANT l'affichage interne dudit poste du 22 septembre au 28 septembre 2021, conformément à la convention collective en vigueur;

CONSIDÉRANT les candidatures obtenues suite à l'affichage interne;

CONSIDÉRANT que monsieur Denis Gagné est à l'emploi de la Ville de Lachute depuis le 15 février 2021 à titre d'employé temporaire;

En conséquence; il est :

390-10-2021

Proposé par Monsieur le conseiller Denis Richer
appuyé par Monsieur le conseiller Alain Lanoue
et résolu

Que le Conseil municipal nomme monsieur Denis Gagné, employé col bleu régulier à l'essai, en vertu des termes et des conditions définis dans la convention collective de travail entre la Ville de Lachute et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2211 des employés cols bleus à compter du 1^{er} novembre 2021;

Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE



Que le Conseil municipal autorise le changement de statut d'emploi d'employé temporaire à un statut d'emploi d'employé régulier de brigadier de monsieur Denis Gagné lorsque celui-ci aura complété avec succès la période d'essai de mille quarante (1040) heures de travail, et ce, à la suite d'une recommandation favorable du directeur, Service des ressources humaines et des technologies de l'information et du directeur, Service de la sécurité incendie.

-Adopté

12. Travaux publics / Génie :

12.1. Mandat à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'achat de carburant en vrac (1^{er} avril 2022 au 31 mars 2025) - Appel d'offres #CAR-2022

CONSIDÉRANT que la Ville de Lachute a reçu une proposition de l'UMQ de mettre sur pied, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un regroupement d'achat visant la publication d'un appel d'offres public pour l'approvisionnement en vrac de différents carburants (essences, diesels et mazouts);

CONSIDÉRANT que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* :

- permet à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Lachute désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les carburants (essences, diesels et mazouts) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

En conséquence; il est :

391-10-2021

Proposé par Monsieur le conseiller Patrick Cadieux
appuyé par Madame la conseillère Guylaine Cyr Desforges
et résolu

Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

Que la Ville de Lachute confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2025 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents carburants (essences, diesels et mazouts) nécessaire aux activités de notre organisation municipale;

Qu'un contrat d'une durée de deux (2) ans plus une option de renouvellement d'une période maximale d'une (1) année, pourra être octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et des lois applicables;

Que la Ville confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat et de prendre la décision en son nom;

Que la Ville s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

Que la Ville s'engage à payer, à l'UMQ, un frais de gestion basé sur les quantités de carburants requis par notre organisation municipale. Il est entendu que l'UMQ :

- facturera trimestriellement aux participants un frais de gestion de 0,0055 \$ (0,55 ¢) par litre acheté aux organisations membres de l'UMQ et de 0,0100 \$ (1,0 ¢) par litre acheté aux non membres UMQ;
- pourra facturer, aux participants à très faibles volumes, un frais de gestion minimum annuel de 200,00 \$.

-Adopté

12.2. Attribution d'un contrat pour réaliser et documenter la restauration d'une fenêtre dans le cadre du projet de transformation de l'église Unie de Lachute en bibliothèque municipale - Abrogation de la résolution 364-09-2021

CONSIDÉRANT que dans le cadre du projet de transformation de l'église Unie de Lachute en bibliothèque municipale, il est prévu de procéder à la restauration des fenêtres pour la réinstallation des vitraux à leur emplacement d'origine et qu'il est important d'avoir un modèle du résultat fini d'une fenêtre restaurée;

Considérant qu'il est important de faire un test de restauration sur une des fenêtres pour évaluer le temps et les coûts de la restauration type d'une fenêtre;

CONSIDÉRANT la difficulté de trouver un artisan disponible pour réaliser ce type de projet;

CONSIDÉRANT l'offre de services d'Atelier L'Établi inc., en date du 31 août 2021, au montant de 36 800 \$, taxes en sus, pour évaluer la restauration d'une fenêtre dans le cadre du projet de transformation de l'église Unie de Lachute en bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT que suivant l'article 12.4.3 du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville de Lachute numéro 2021-843, il est possible pour le

Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE



Conseil municipal d'attribuer un contrat de services professionnels inférieur à 105 700 \$ de gré à gré sans mise en concurrence;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable (Annexe V) de la directrice, Service du génie, du directeur général, de la greffière et de la trésorière datée du 31 août et 1^{er} septembre 2021;

CONSIDÉRANT les sommes disponibles au règlement d'emprunt 2010-713, tel qu'amendé;

En conséquence; il est :

392-10-2021

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr Desforges
appuyé par Monsieur le conseiller Serge Lachance
et résolu

Que le Conseil municipal attribue le contrat à la compagnie Atelier L'Établi inc., située au 2050, rue Dandurand, local 409, Montréal, Québec, H2G 1Y9, et lui attribue de gré à gré un mandat au coût de 36 800 \$, taxes en sus, pour réaliser et documenter la restauration d'une fenêtre dans le cadre du projet de transformation de l'église Unie de Lachute en bibliothèque municipale;

Le tout payable à même le règlement d'emprunt 2010-713, tel qu'amendé.

Que la présente résolution abroge et remplace la résolution 364-09-2021.

-Adopté

12.3. Approbation pour des travaux supplémentaires en lien avec la fourniture et l'installation d'un système de filtration biologique à l'usine Dunany - RE 2017-793 - AC-018

CONSIDÉRANT la résolution 357-10-2020, adoptée à la séance du 5 octobre 2020, adjugeant à la compagnie Filtrum inc. le contrat pour la fourniture et l'installation d'un système de filtration biologique à l'usine Dunany;

CONSIDÉRANT que la modification du réservoir a causé un manque d'espace pour la réinstallation de la borne fontaine, comme prévu aux plans initialement;

CONSIDÉRANT l'avis de changement n° AC-018, daté du 14 septembre 2021, au montant de 12 125,24 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT que le règlement de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires municipaux prévoit l'obligation de faire approuver par le Conseil les directives de changements des travaux d'un montant de plus de 10 000 \$;



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE

CONSIDÉRANT les sommes disponibles au règlement d'emprunt 2017-793 et amendements;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la directrice, Service du génie;

En conséquence, il est :

393-10-2021

Proposé par Monsieur le conseiller Serge Lachance
appuyé par Monsieur le conseiller Hugo Lajoie
et résolu

Que le Conseil municipal approuve l'avis de changement n° AC-018 pour la réinstallation d'une borne fontaine, dans le cadre du contrat pour la fourniture et l'installation d'un système de filtration biologique à l'usine Dunany au montant de 12 125,24 \$, taxes en sus, le tout payable à même le règlement d'emprunt 2017-793 et amendements.

-Adopté

12.4. Approbation pour des travaux supplémentaires en lien avec les travaux de réfection des toitures dans le cadre du projet de transformation de l'église Unie de Lachute en bibliothèque municipale - ODC-A09

CONSIDÉRANT la résolution 117-04-2021, adoptée à la séance du 6 avril 2021, adjugeant à la compagnie LK Industries inc., faisant affaires sous le nom LK Toitures, le contrat pour les travaux de réfection des toitures dans le cadre du projet de transformation de l'église Unie de Lachute en bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT que les plans et devis de soumission ne prévoyaient pas le raccordement des fils chauffants des gouttières à l'intérieur du bâtiment;

CONSIDÉRANT les plans de raccordement électriques préparés par la firme MRA;

CONSIDÉRANT que les nouveaux plans renvoyaient des équipements non prévus aux documents de soumission;

CONSIDÉRANT l'avis de changement n° ODC-A09, daté du 16 septembre 2021 au montant de 20 300 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT que le règlement de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires municipaux prévoit l'obligation de faire approuver par le Conseil les directives de changements des travaux d'un montant de plus de 10 000 \$;

CONSIDÉRANT la somme disponible au règlement d'emprunt 2010-713 tel qu'amendé;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la directrice, Service du génie;



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE

En conséquence, il est :

394-10-2021

Proposé par Monsieur le conseiller Hugo Lajoie
appuyé par Monsieur le conseiller Denis Richer
et résolu

Que le Conseil municipal approuve l'avis de changement n° ODC-A09 concernant les travaux supplémentaires en lien avec la fourniture, l'installation et le raccordement de câbles chauffants pour les gouttières au montant de 20 300 \$, taxes en sus;

Le tout payable par le règlement d'emprunt 2010-713 tel qu'amendé.

-Adopté

12.5. Approbation d'honoraires professionnels additionnels pour les travaux de réfection des rues Laurier et Dupré

CONSIDÉRANT la résolution 355-10-2019, adoptée à la séance du 7 octobre 2019, mandatant la firme EFEL Experts-conseils inc. pour des services professionnels d'ingénierie pour des travaux de réfection des rues Laurier et Dupré - Étude préliminaire, plan, devis, estimations des coûts, demande de CA et surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT que le mandat initial prévoyait 50 jours de surveillance pour les travaux de l'entrepreneur;

CONSIDÉRANT qu'en raison de délais supplémentaires pour les travaux de l'entrepreneur, il y a eu lieu d'ajouter 15 jours de surveillance supplémentaires au mandat de la firme EFEL Experts-conseils inc.;

CONSIDÉRANT que 5 jours de surveillance supplémentaires sont prévus pour la mise en place de la deuxième couche de pavage en 2022;

CONSIDÉRANT l'avis de changement n° 2 daté du 29 septembre 2021, pour de la surveillance supplémentaire au coût de 15 880 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT que le règlement de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires municipaux prévoit l'obligation de faire approuver par le Conseil les directives de changements des travaux d'un montant de plus de 10 000 \$;

CONSIDÉRANT la somme disponible au règlement d'emprunt 2020-827;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la directrice du Génie;

En conséquence, il est :



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE

395-10-2021

Proposé par Monsieur le conseiller Alain Lanoue
appuyé par Monsieur le conseiller Patrick Cadieux
et résolu

Que le Conseil municipal approuve les honoraires professionnels additionnels de la firme EFEL Experts-conseils inc. pour de la surveillance supplémentaire dans le cadre des travaux de réfection des rues Laurier et Dupré au montant de 15 880 \$, taxes en sus, payable par le règlement d'emprunt 2020-827.

-Adopté

12.6. Approbation pour des travaux supplémentaires en lien avec les travaux de réfection des infrastructures des rues Georges et Evelina (RE 2021-838) - DC-01

CONSIDÉRANT la résolution 316-08-2021, adoptée à la séance du 2 août 2021, adjugeant à la compagnie Pronex excavation inc. le contrat pour les travaux de réfection des infrastructures des rues Georges et Evelina;

CONSIDÉRANT qu'un contournement de l'aqueduc sur l'avenue d'Argenteuil est nécessaire pour pouvoir installer la conduite pluviale, car celles-ci tombent en conflit l'une avec l'autre;

CONSIDÉRANT que la situation a été présentée sommairement au Conseil lors du caucus du 7 septembre 2021 par le directeur général;

CONSIDÉRANT l'avis de changement n° DC-01, daté du 1^{er} octobre 2021, au montant de 207 525,44 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT que le règlement de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires municipaux prévoit l'obligation de faire approuver par le Conseil les directives de changements des travaux d'un montant de plus de 10 000 \$;

CONSIDÉRANT la somme disponible au règlement d'emprunt 2021-838, tel qu'amendé;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la directrice, Service du génie;

En conséquence, il est :

396-10-2021

Proposé par Monsieur le conseiller Alain Lanoue
appuyé par Monsieur le conseiller Patrick Cadieux
et résolu

Que le Conseil municipal approuve l'avis de changement n° DC-01 concernant les travaux supplémentaires en lien avec le contournement de l'aqueduc sur l'avenue d'Argenteuil, au montant de 207 525,44 \$, taxes en sus;



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE

Le tout payable par le règlement d'emprunt 2021-838, tel qu'amendé.

-Adopté

12.7. Approbation pour des travaux supplémentaires en lien avec les travaux de réfection des infrastructures des rues Georges et Evelina (RE 2021-838) - DC-02

CONSIDÉRANT la résolution 316-08-2021, adoptée à la séance du 2 août 2021, adjugeant à la compagnie Pronex excavation inc. le contrat pour les travaux de réfection des infrastructures des rues Georges et Evelina;

CONSIDÉRANT la présence de sols contaminés trouvés lors de l'excavation des terrains privés entre l'avenue d'Argenteuil et la rue Georges;

CONSIDÉRANT qu'il n'était pas prévu au contrat d'avoir des sols contaminés de type A-B à disposer hors du site des travaux;

CONSIDÉRANT l'avis de changement n° DC-02, daté du 30 septembre 2021 au montant de 87 305 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT que le règlement de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires municipaux prévoit l'obligation de faire approuver par le Conseil les directives de changements des travaux d'un montant de plus de 10 000 \$;

CONSIDÉRANT la somme disponible au règlement d'emprunt 2021-838, tel qu'amendé;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la directrice du génie;

En conséquence, il est :

397-10-2021

Proposé par Monsieur le conseiller Patrick Cadieux appuyé par Madame la conseillère Guylaine Cyr Desforges et résolu

Que le Conseil municipal approuve l'avis de changement n° DC-02 concernant les travaux supplémentaires en lien avec les sols contaminés, au montant de 87 305 \$, taxes en sus;

Le tout payable par le règlement d'emprunt 2021-838, tel qu'amendé.

-Adopté



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

13. Sécurité publique / Sécurité incendie :

13.1. Dépôt du rapport mensuel du directeur, Service de la sécurité incendie pour le mois d'août 2021

Monsieur le maire résume le rapport du directeur, Service de la sécurité incendie pour le mois d'août 2021 et il est déposé au Conseil.

13.2. Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel

CONSIDÉRANT que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Lachute désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT que la Ville de Lachute prévoit embaucher en 2022 entre deux (2) à quatre (4) nouveaux pompiers et que la formation Pompier 1 sera requise;

CONSIDÉRANT que la Ville de Lachute doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC d'Argenteuil en conformité avec l'article 6 du Programme;

CONSIDÉRANT la planification d'une formation désincarcération, d'une formation d'opérateur de pompe et d'une formation d'opérateur d'appareil d'élévation pour le cheminement de formation des recrues;

Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE



CONSIDÉRANT le report en 2022 de la formation de nouveaux pompiers sur l'équipe spécialisée en espace clos et adduction d'air pour intervenir en situation d'urgence dans les espaces clos dont les silos agricoles;

CONSIDÉRANT le maintien des acquis des pompiers sur l'équipe de sauvetage vertical et espace clos;

CONSIDÉRANT la recertification des pompiers pour leur compétence en premiers soins d'urgence;

CONSIDÉRANT la planification d'une formation sur la recherche sur les circonstances et causes d'un incendie;

En conséquence, il est :

398-10-2021

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr Desforges
appuyé par Monsieur le conseiller Serge Lachance
et résolu

Que le Conseil municipal autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et la transmission de cette demande à la MRC d'Argenteuil;

Que le Conseil municipal autorise le directeur de la Sécurité incendie ou son directeur adjoint à transmettre les informations pertinentes à la MRC d'Argenteuil, le cas échéant.

-Adopté

14. Urbanisme :

14.1. Dépôt du rapport des permis et inspections du mois d'août 2021

Monsieur le maire résume le rapport des permis et inspections pour le mois d'août 2021 et il est déposé au Conseil.

14.2. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 15 septembre 2021

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme incluses au procès-verbal de la séance régulière tenue le 15 septembre 2021;

CONSIDÉRANT les demandes d'approbation de dérogation mineure pour le 421, avenue d'Argenteuil, le 26, Place Bourbonnière, le 1089, chemin de la Côte, le 133, boulevard Richelieu, le 546, rue Robert et le 554, rue Robert;



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

CONSIDÉRANT les consultations écrites tenues séance tenante concernant ces demandes;

CONSIDÉRANT les demandes d'approbation de PIIA pour l'avenue d'Argenteuil, le 292 #3, avenue Bethany, le 1089, chemin de la Côte, le 1091, chemin de la Côte, le 34, rue Émilien, le 41, rue Émilien, le chemin Laurin, le 789, chemin Laurin, le 1119, chemin Laurin, le 117, rue Louise-Kirouac, le 693, rue Principale, le 755, rue Principale, le 883, route Principale et le 1461, chemin de la Rivière-du-Nord;

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation à la CPTAQ pour le 1292, rue Principale et la demande de nouveaux noms de rues;

En conséquence; il est :

399-10-2021

Proposé par Monsieur le conseiller Denis Richer appuyé par Monsieur le conseiller Patrick Cadieux et résolu

Que le Conseil municipal entérine les recommandations incluses au procès-verbal de la séance régulière du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 15 septembre 2021, à l'exception des recommandations 2021-159 et 2021-160.

-Adopté

14.3. Désignation d'un nom pour la patinoire extérieure du parc Ayers

CONSIDÉRANT que M. Gilbert Wilkes est décédé le 5 juillet 2020;

CONSIDÉRANT que M. Wilkes a été impliqué dans plusieurs activités sportives pour les jeunes tout au long de sa vie;

CONSIDÉRANT que pendant une quinzaine d'années, M. Wilkes préparait sur son terrain de la rue Ayers, une patinoire pour les jeunes dans le secteur d'Ayersville;

CONSIDÉRANT que cette patinoire a déjà fait la une du journal L'Argenteuil;

CONSIDÉRANT qu'il est co-fondateur de la ligne de hockey des aînés;

CONSIDÉRANT qu'une pétition de près de 1 000 signatures a été reçue par la Ville de Lachute le 31 août 2019 afin que la patinoire extérieure du parc Ayers soit nommée « Gilbert Wilkes »;

CONSIDÉRANT que ses enfants souhaitent poursuivre l'œuvre de leur père en organisant à la patinoire des tournois au profit de la communauté Lachutoise;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de commémorer son nom en désignant la patinoire couverte extérieure du parc Ayers;

Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE



En conséquence; il est :

400-10-2021

Proposé par Monsieur le conseiller Hugo Lajoie
appuyé par Monsieur le conseiller Denis Richer
et résolu

Que le Conseil municipal officialise et attribue le nom de « Gilbert Wilkes » à la patinoire extérieure du parc Ayers;

Également que le directeur, Service de l'urbanisme soit mandaté pour entreprendre les procédures d'officialisation auprès de la Commission de toponymie du Québec.

-Adopté

15. Loisirs :

15.1. Autorisation de déposer une demande d'aide financière et nomination des signataires autorisés selon les modalités établies dans le cadre du Fonds Canadien de revitalisation des communautés

CONSIDÉRANT que la Ville de Lachute a pris connaissance du Guide du demandeur du Fonds Canadien de revitalisation des communautés et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

CONSIDÉRANT que la Ville de Lachute désire se prévaloir d'une aide financière dans le cadre du Fonds Canadien de revitalisation des communautés afin de pouvoir mener à terme le projet de relocalisation de la bibliothèque au sein du bâtiment de l'église Unie de Lachute;

En conséquence; il est :

401-10-2021

Proposé par Monsieur le conseiller Denis Richer
appuyé par Monsieur le conseiller Alain Lanoue
et résolu

Que la Ville de Lachute s'engage à respecter toutes les modalités du Guide du demandeur du Fonds Canadien de revitalisation des communautés qui s'appliquent à elle;

Que la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme du Fonds Canadien de revitalisation des communautés;

Que la Ville confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au programme du Fonds Canadien de revitalisation des communautés;



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE

Que le Conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme du Fonds Canadien de revitalisation des communautés pour son projet de relocalisation de la bibliothèque au sein du bâtiment de l'église Unie de Lachute;

Que le Conseil municipal autorise monsieur Benoît Gravel, directeur général, ou madame Lilia Tighilet, directrice, Service du génie, à représenter la Ville de Lachute et à signer pour et au nom de la Ville, tout document officiel en lien avec la présente demande d'aide financière y compris les documents requis dans le cas d'une réponse favorable, tel que des ententes de contribution.

-Adopté

15.2. Autorisation à signer une entente pour le prêt d'un local situé au parc Ayers au Centre de pédiatrie sociale en communauté d'Argenteuil

CONSIDÉRANT que le Centre de pédiatrie sociale en communauté d'Argenteuil tient des actions d'intervention et de prévention de la criminalité notamment au parc Ayers;

CONSIDÉRANT que le Centre de pédiatrie sociale en communauté d'Argenteuil a besoin d'un local supplémentaire afin de mener à bien cette mission de prévention;

CONSIDÉRANT qu'un local situé au 50, rue Paul-Émile-Barbeau dans le parc Ayers est disponible pour la période débutant le 1^{er} novembre 2021 et se terminant le 1^{er} mai 2022;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville de Lachute d'appuyer le Centre de pédiatrie sociale en communauté d'Argenteuil dans leur mission;

En conséquence; il est :

402-10-2021

Proposé par Monsieur le conseiller Patrick Cadieux appuyé par Madame la conseillère Guylaine Cyr Desforges et résolu

Que le Conseil municipal approuve le projet d'entente de prêt d'un local situé au 50, rue Paul-Émile-Barbeau dans le parc Ayers au Centre de pédiatrie sociale en communauté d'Argenteuil;

Que le Conseil municipal autorise le maire et la greffière à signer l'entente;

Que le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire soit mandaté pour assurer le suivi de cette entente.

-Adopté

Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE



15.3. Autorisation pour la tenue d'une activité de Nourri-Source Argenteuil dans le parc Barron

CONSIDÉRANT la demande de l'organisme Nourri-Source Argenteuil de tenir une halte nourricière au parc Barron le 7 octobre 2021;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville de Lachute d'appuyer les activités de Nourri-Source Argenteuil;

En conséquence; il est :

403-10-2021

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr Desforges appuyé par Monsieur le conseiller Serge Lachance et résolu

Que le Conseil municipal réponde favorablement à la demande de Nourri-Source Argenteuil comme suit :

1. En permettant l'utilisation d'une section du parc Barron entre 8 h et 17 h, le jeudi 7 octobre 2021;
2. En autorisant le prêt de matériel du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire selon les disponibilités;
3. En demandant au comité organisateur de répondre aux exigences suivantes :
 - a) Obtenir les assurances nécessaires pour l'usage d'un jeu gonflable;
 - b) Respecter toutes les consignes sanitaires en vigueur au moment de l'événement.

-Adopté

15.4. Autorisation pour la tenue d'une activité de l'école Saint- Alexandre dans le parc Richelieu

CONSIDÉRANT la demande de l'école Saint-Alexandre de tenir une activité jeudi le 7 octobre 2021 dans le parc Richelieu;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville de Lachute d'appuyer l'école Saint-Alexandre dans la tenue de cette activité inter-écoles de tournoi « d'ultimate frisbee »;

En conséquence; il est :

404-10-2021

Proposé par Monsieur le conseiller Serge Lachance appuyé par Monsieur le conseiller Hugo Lajoie et résolu



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

Que le Conseil municipal réponde favorablement à la demande de l'école Saint-Alexandre, comme suit :

1. En permettant l'utilisation d'une section du parc Richelieu entre 8 h et 17 h, le jeudi 7 octobre 2021;
2. En autorisant le prêt de matériel du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire selon les disponibilités;
3. En demandant au comité organisateur de répondre aux exigences suivantes :
 - a) Obtenir les assurances nécessaires;
 - b) Respecter toutes les consignes sanitaires en vigueur au moment de l'événement.

-Adopté

15.5. Autorisation pour la tenue d'une activité de l'école Saint-Julien dans le parc Barron

CONSIDÉRANT la demande de l'école Saint-Julien de tenir une activité de découverte de différents sports pour le volet « école alternative », mercredi le 6 octobre 2021 dans le parc Barron;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville de Lachute d'appuyer les activités de l'école Saint-Julien;

En conséquence; il est :

405-10-2021

Proposé par Monsieur le conseiller Hugo Lajoie
appuyé par Monsieur le conseiller Denis Richer
et résolu

Que le Conseil municipal réponde favorablement à la demande de l'école Saint-Julien, comme suit :

1. En permettant l'utilisation d'une section du parc Barron entre midi et 17 h, le mercredi 6 octobre 2021;
2. En autorisant le prêt de matériel du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire selon les disponibilités;
3. En demandant au comité organisateur de répondre aux exigences suivantes :
 - a) Obtenir les assurances nécessaires;
 - b) Respecter toutes les consignes sanitaires en vigueur au moment de l'événement.

-Adopté



Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE

15.6. Proclamation de la Semaine des bibliothèques publiques 2021

CONSIDÉRANT que les bibliothèques publiques du Québec s'unissent afin de promouvoir et de faire connaître les services qu'elles offrent;

CONSIDÉRANT l'importance et la diversité des missions de la bibliothèque publique auprès de la population : information, alphabétisation, éducation et culture;

CONSIDÉRANT que la bibliothèque publique est le lieu privilégié pour accéder à l'information et à la connaissance;

CONSIDÉRANT que la bibliothèque publique est un équipement culturel essentiel dans une municipalité et qu'elle est l'instrument de base du développement culturel des citoyens;

CONSIDÉRANT que les bibliothèques publiques du Québec ont un rôle majeur dans le développement de la littératie des Québécois et l'évolution de la société;

En conséquence; il est :

406-10-2021

Proposé par Monsieur le conseiller Denis Richer
appuyé par Monsieur le conseiller Alain Lanoue
et résolu

Que le Conseil municipal proclame la semaine du 16 au 23 octobre 2021,
« Semaine des bibliothèques publiques » dans notre municipalité.

-Adopté

16. Affaires diverses :

16.1. Ventes de garage sans permis (sans frais)

CONSIDÉRANT l'article 3.2 du règlement de zonage numéro 2013-739;

CONSIDÉRANT l'expérience des années passées relativement à ce type d'événement;

CONSIDÉRANT que la tenue de ventes de garage au mois de mai n'a pas été possible à cause des restrictions imposées par la Santé publique;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal désire permettre la tenue de ventes de garage sur l'ensemble de son territoire afin de créer un événement mobilisateur;

En conséquence; il est :



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

407-10-2021

Proposé par Monsieur le conseiller Serge Lachance
appuyé par Monsieur le conseiller Alain Lanoue
et résolu

Que le Conseil municipal décrète que les 8, 9, 10 et 11 octobre 2021, les ventes de garage soient permises sur l'ensemble du territoire de la Ville de Lachute et ne requièrent aucun permis (sans frais);

Également résolu que le Conseil municipal permette l'installation d'enseignes seulement sur les terrains des propriétaires qui tiennent une vente de garage.

Finalement le Conseil rappelle aux gens qui organisent des ventes de garage qui est de leur responsabilité que les mesures sanitaires soient respectées soit le port du masque ainsi que le nettoyage des mains.

-Adopté

16.2. Début des procédures pour l'acquisition des lots 3 355 016 et 3 355 017 du cadastre du Québec à titre de dons écologiques

CONSIDÉRANT l'offre de madame France Lafrenière de procéder à la cession de son terrain situé en bordure de la rivière du Nord et longeant le chemin Laurin, soit les lots 3 355 016 et 3 355 017 du cadastre du Québec dans le cadre du Programme de don de terrain ou de servitude ayant une valeur écologique du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que ledit terrain est situé presque entièrement en zone inondable;

CONSIDÉRANT que ce terrain est majoritairement composé d'un milieu humide dont la valeur écologique selon les données de l'Étude de Canards Illimités est classifiée forte;

CONSIDÉRANT que ledit terrain est également inclut dans le Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de la MRC d'Argenteuil;

CONSIDÉRANT que ce terrain est également situé dans l'espace de liberté de la rivière du Nord;

CONSIDÉRANT que ce terrain est contiguë ou à proximité de certains lots acquis par la Ville suite aux démolitions issues de l'inondation majeure de la rivière du Nord de 2019;

CONSIDÉRANT que cette demande, en date du 22 septembre 2021, porte sur une superficie totale d'environ 69 439,40 mètres carrés;

CONSIDÉRANT qu'en échange du don écologique à la faveur de la Ville, la demanderesse souhaite que la Ville assume tous les frais de préparation du dossier et des frais connexes au transfert de ladite propriété;



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Ville de procéder à l'acquisition de ce terrain stratégique;

CONSIDÉRANT l'objectif 2 de l'orientation 1 de la Planification stratégique 2019-2025 de la Ville de Lachute, soit « Protéger et mettre en valeur les espaces verts et bleus »;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'Institut des Territoires pour l'accompagnement de la Ville de Lachute dans le cadre d'un don écologique de terrain au montant de 4 500\$, taxes en sus;

En conséquence; il est :

408-10-2021

Proposé par Monsieur Patrick Cadieux
appuyé par Madame Guylaine Cyr Desforges
et résolu

Que le Conseil municipal accepte d'entamer les procédures en vue de faire l'acquisition des lots 3 355 016 et 3 355 017 du cadastre du Québec à titre de dons écologiques;

Que le Conseil municipal mandate le directeur général pour réaliser les procédures d'acquisition et à signer tout document nécessaire à l'acquisition de ce terrain à titre de dons écologiques;

Que le Conseil municipal mandate le directeur général à s'adjoindre les services de professionnels pour effectuer les études nécessaires dans le cadre du Programme de Don de terrain ou de servitude ayant une valeur écologique du gouvernement du Québec, dont ceux de l'Institut des Territoires;

Que la Ville de Lachute assume tous les frais inhérents à ladite cession et que le maire et la greffière soient autorisés à signer l'acte de donation.

-Adopté

17. Deuxième période de questions

Aucune question n'est posée ni traitée, la deuxième période de questions est annulée.

Le maire remercie les membres du Conseil municipal pour le beau travail effectué au cours des quatre dernières années et invite la population à voter aux élections municipales générales du 7 novembre prochain.

Par la suite, il cède la parole à Monsieur le conseiller Patrick Cadieux. Ce dernier remercie les citoyens, particulièrement ceux du district numéro 1, l'administration municipale et les membres du Comité consultatif d'urbanisme pour le travail effectué au cours des quatre dernières années.



**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**

18. Levée de la séance

En conséquence, il est :

409-10-2021

Proposé par Monsieur le conseiller Patrick Cadieux
appuyé par Madame la conseillère Guylaine Cyr Desforges
et résolu

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée à 19 h 53.

-Adopté

Carl Péroquin
Maire

Lynda-Ann Murray, notaire
Greffière

**Procès-verbal du Conseil de la
VILLE DE LACHUTE**



A large rectangular area defined by a thin black border. A diagonal line runs from the bottom-left corner to the top-right corner, dividing the space into two triangles. This area is intended for the minutes of the council meeting.